

Universitätsbibliothek Paderborn

Reflexions, Sentences, Ou Maximes Royales & Politiques

Nieremberg, Juan Eusebio Amsterdam, 1671

XXVI.

urn:nbn:de:hbz:466:1-11356

XXVI.

Un Souverain doit gouverner ses peuples avec tant d'equité, de moderation & de fagesse, & vivre si exemplairement, qu'il n'ait jamais besoin de pardon; mais il faut qu'il l'accorde aux autres sans se faire beaucoup prier. Je tiens, pour moy, que les supplices & les châtimens reiterez fontautant de tort aux Princes, que les enterremens trop frequens aux Medecins. Que ce soit un pur malheur ou un defaut de science & d'experience, tous deux ne valent rien. C'est quasi vivre dans une guerre perpetuelle, que d'estre sous la domination d'un Prince dur

Royales & Politiques: dur & cruel. Il ne faut point châtier les coupables pour les faire beaucoup endurer, mais seulement afin de rendre les autres sages & les retenir dans le devoir par quelque terrible exemple de severité & de rigueur. On ne doit pas aussi pardonner à cause de la don-, ceur & du plaisir qu'il y a; mais à dessein d'engager les personnes coupables de quelque faute semblable, à s'en repentir & à s'en corriger. Le Prince usant de sa clemence, fait que les gens de bien conçoivent encore une plus forte aversion des moindres fautes, & il empéche aussi par ce moyen tous les sujets de tomber dans quelque excés; & pour le dire en un

40 Reflexions, ou Maximes un mot, il est bien plus noble & plus glorieux de corriger les fautes & les manquemens des peuples par la douceur, que par la rigueur des supplices.

XXVII.

Le châtiment que l'on ordonne n'est pas tant à cause
que l'on a manqué, qu'asin
que l'on ne manque plus à l'avenir. Le passé est sans remede, la precaution sert pour l'avenir. Il est quelquesois necessaire de condamner à la
mort un homme qui a tresmal vécu, asin que plusieurs
apprennent à bien vivre. Un
malade déreglé & bizarre, oblige son Medecin d'estre severe & rigoureux. Il y auroit autant